



EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 19

Représentés : 4

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 15 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni à la Maison des associations André Héry, sous la présidence de madame le Maire, Josette SIMON.

Etaient présents : Josette SIMON, Richard APPERT, Françoise PRUNIER, Joël TEMPERTON, Agnès QUIRION, Jean-François GABALA Catherine HOJNACKI, Maxime FERAY, Stéphane HERSANT, Aurélia ROGER, Didier VANCAEYZEELE, Martine LEMERCIER, Chantal VANDAMME, Benoît CARMAN, Roselyne AMY, Chrystèle BRISMONTIER, Valérie DELASSUS, Jean-Paul BÉTOUS, Fabienne JOLLY

Etaient excusés représentés : Audrey GAMBARO par Maxime FERAY, Jérôme DELAHAYE par Jean-François GABALA, Aurélie LEMERCIER par Jean-Paul BÉTOUS, Benoît GATINET par Fabienne JOLLY

Était excusé :

Étaient absents : Thierry MUSTIÈRE, Frédéric VIEL, Jean-Pierre DENIS, Thérèse LEMARESQUIER

Secrétaire de séance : Fabienne JOLLY

D05 - Demande de financement à la Région Normandie - sécurisation des usagers aux points d'arrêts du réseau régional de transports publics routiers

Rapporteur : Stéphane Hersant, conseiller municipal délégué

Vu le code général des collectivités territoriales,

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, la région Normandie, gestionnaire compétent en matière de transports scolaires, a repris en direct le transport à destination des enfants des écoles primaire et élémentaire de Bourg-Achard.

A cette fin, il est expressément demandé par les services régionaux ainsi que par le délégataire de ce dernier la mise en sécurité des arrêts de bus que ce soit en termes de signalisation verticale ou horizontale.

Après recensement des points et échanges avec les différents services régionaux, un devis des investissements à réaliser a été demandé à la société MSD. Le montant des travaux s'élève à 4 987,35 € HT, soit 5 984,82 € TTC.

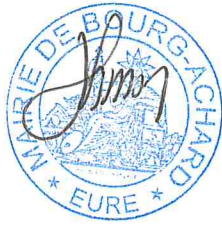
Le projet répond ainsi à des exigences de sécurisation des usagers aux points d'arrêt du réseau régional de transports publics routiers.

Conformément à cet objectif, la commune est en mesure de solliciter les financements régionaux.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le coût de ce projet d'aménagement et de l'équipement des points d'arrêts routiers, d'un montant de 4 987,35 € HT,
- d'autoriser madame le Maire à effectuer une demande de financement participatif pour ce projet auprès de la Région Normandie et à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Josette SIMON



Le secrétaire,
Fabienne JOLLY